

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le douzième (12^e) jour du mois de janvier 2026 à 18 h 30 au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents : mesdames Martine Tremblay et Joannie Bouchard, ainsi que messieurs Nicolas Harvey, Boris Saint-Jean Petterson et Dany Tremblay sous la présidence de monsieur Michel Kowalew, maire suppléant.

Est absent : monsieur Gilles Harvey, maire.

Assiste également à la séance, madame la directrice générale, Josyane Gauthier ainsi que madame la greffière-trésorière, Chantal Lamarre.

NOTE : NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

En raison de l'état de santé de monsieur le maire, Gilles Harvey, madame la directrice générale a invité les membres du Conseil municipal à élire une présidente ou un président de séance. Un vote unanime a élu monsieur Michel Kowalew, président de la séance.

Une première période de questions réservée au public débute à 18h33 et prend fin à 18h35.

Rés # 26-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Josyane Gauthier, directrice générale, sur proposition de monsieur Nicolas Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 26-01-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} DÉCEMBRE 2025

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2025, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal du Québec.

Rés # 26-01-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Boris Saint-Jean Petterson, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / greffière-trésorière, madame Josyane Gauthier à en faire le paiement :

- C2510089 à C2510119, L2500087 à L2500094 et P2500422 à P2500469 – <u>Décembre 2025</u>	183 257,51 \$
- C2510089 à C2510119, L2500087 à L2500094 et P2500422 à P2500469 – <u>Janvier 2026</u>	28 243,75 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	49 316,89 \$
- Frais de déplacement	143,92 \$
TOTAL	260 962,07 \$

Rés# 26-01-04 PROJET DE REFONTE DU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

Sur proposition de monsieur Boris Saint-Jean Petterson, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner le Projet de refonte du site internet de la municipalité. Le Conseil octroi le contrat de réalisation du site internet au fournisseur Numérique.ca pour une somme de 6 083 \$ ainsi qu'un contrat de maintenance annuel au montant de 1 950 \$.

Rés# 26-01-05 DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Sur proposition de monsieur Nicolas Harvey, il est résolu à l'unanimité des de nommer monsieur Michel Kowalew au poste de maire suppléant pour la prochaine année, soit du 12 janvier 2026 au 11 novembre 2026.

Rés# 26-01-06 NOMINATION DE SUBSTITUTS AU CONSEIL DE LA MRC

CONSIDÉRANT
QUE

l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q. c. O-9) prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

CONSIDÉRANT
QUE

ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacance de son poste, le maire de la municipalité locale est remplacé au conseil de la MRC par un substitut, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

CONSIDÉRANT
QUE

l'état de santé du maire de la municipalité de Saint-Siméon;

EN
CONSÉQUENCE,

sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Siméon nomme : monsieur Michel Kowalew, conseiller à titre de substitut au conseil de la MRC de Charlevoix-Est ainsi que madame Martine Tremblay, conseillère, en l'absence de monsieur Kowalew.

c.c. : madame Marie-Ève Belley, directrice des affaires juridiques et administratives, MRC de Charlevoix-Est

Rés# 26-01-07 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 309, ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 267 ET FIXANT DE NOUVELLES NORMES SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers, incluant la voie du maire suppléant, d'adopter le « *Règlement numéro 309, abrogeant le règlement numéro 267 et fixant de nouvelles normes sur le traitement des élus* ».

Rés# 26-01-08 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 310, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 193 POUR AJOUTER L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON AU RÉGIME DE RETRAITE CONSTITUÉ PAR LA LOI SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR LA FONCTION DE CONSEILLER

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le « *Règlement numéro 310, modifiant le règlement numéro 193 pour ajouter l'adhésion de la Municipalité de Saint-Siméon au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux pour la fonction de conseiller* ».

Rés # 26-01-09 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 311, IMPOSANT LES TAXES MUNICIPALES POUR 2026

Avis de motion est donné par la présente, par madame Martine Tremblay, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le « *Règlement numéro 311, imposant les taxes municipales pour 2026* ».

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante. Qu'un avis public sera donné conformément à la Loi.

Rés # 26-01-10 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 312, MODIFIANT LE TAUX DE TAXES DE SERVICES AQUEDUC 2026

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Nicolas Harvey, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le « *Règlement numéro 312, modifiant le taux de taxes de services aqueduc 2026* ».

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante. Qu'un avis public sera donné conformément à la Loi.

Rés # 26-01-11 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 313, IMPOSANT LES TAXES DE SERVICES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR 2026

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Dany Tremblay, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le « *Règlement numéro 313, imposant les taxes de services de gestion des matières résiduelles pour 2026* ».

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante. Qu'un avis public sera donné conformément à la Loi.

Rés # 26-01-12 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 314, IMPOSANT LES TAXES DE SERVICES D'ÉGOUT (ASSAINISSEMENT) POUR 2026

Avis de motion est donné par la présente, par madame Joannie Bouchard, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le « *Règlement numéro 314, imposant les taxes de services d'égout (assainissement) pour 2026* ».

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante. Qu'un avis public sera donné conformément à la Loi.

NOTE**DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**

Madame la directrice générale, Josyane Gauthier, dépose au conseil, le rapport 2025 sur l'application des règlements N° 261 et N° 298, sur la « gestion contractuelle », et mentionne qu'aucune problématique ou situation particulière n'a été soulevée.

Rés # 26-01-13 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2025 DE L'OFFICE D'HABITATION (OH) EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2025

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le budget révisé 2025 de l'OH de Charlevoix-Est approuvé par la S.H.Q. en date du 21 novembre 2025.

Que le conseil municipal accepte de payer sa part soit 10% du déficit.

c.c. OH de Charlevoix-Est

Rés# 26-01-14 AUTORISATION DE PUBLIER UN APPEL D'OFFRES PUBLIC SUR LE SEAO

ATTENDU

QUE la municipalité doit procéder à l'octroi d'un contrat pour « la reconstruction du garage municipal et de la caserne de pompier » ;

ATTENDU

QUE la valeur estimée du contrat excède le seuil prévu à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1), soit 133 800 \$, et qu'un appel d'offres public est requis ;

ATTENDU

QUE le règlement de gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Siméon prévoit les modalités de publication et d'octroi des contrats ;

Sur proposition de monsieur Boris Saint-Jean Petterson, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise le lancement d'un appel d'offres public pour la reconstruction du garage municipal et de la caserne de pompier;

QUE ledit appel d'offres soit publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément aux exigences légales ;

QUE la directrice générale, madame Josyane Gauthier, soit autorisée à préparer et publier les documents requis sur le SEAO ;

QUE les dépenses liées à ce contrat soient imputées au poste budgétaire approprié.

Rés # 26-01-15 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS ET DES POMPIÈRES

ATTENDU

QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU

QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU
QU'

en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

ATTENDU
QUE

ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU
QUE

ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU
QUE

la Municipalité de Saint-Siméon désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU
QUE

la Municipalité de Saint-Siméon prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I, 1 pompier pour l'auto-sauvetage, 2 à 4 pompiers pour opérateur d'autopompe, 2 à 4 pompiers en désincarcération ainsi que 6 pompiers pour les véhicules électriques et hybride;

ATTENDU
QUE

la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Charlevoix-Est en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par madame Martine Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Charlevoix-Est.

c.c. madame Caroline Dion, directrice générale adjointe, directrice de la sécurité publique, des communications et des délégations en territoire public, MRC de Charlevoix-Est

Rés # 26-01-16

**ADOPTION DU BILAN ANNUEL DES ACTIONS EN SÉCURITÉ
INCENDIE 2025 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**

CONSIDÉRANT
QU'

en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q. c. S-3.4), toute autorité locale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues par un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre à l'autorité régionale, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

EN
CONSÉQUENCE,

il est proposé par madame Martine Tremblay et résolu unanimement d'adopter le bilan annuel des actions en sécurité incendie 2025 de la municipalité de Saint-Siméon et de transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. madame Caroline Dion, directrice générale adjointe, directrice de la sécurité publique, des communications et des délégations en territoire public, MRC de Charlevoix-Est

Rés# 26-01-17

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

CONSIDÉRANT
QUE

le 31 mars 2022, les élues de l'Assemblée nationale se sont prononcées à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* ;

CONSIDÉRANT
QUE

le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Un pas, un geste, un mouvement ... Ensemble pour une bonne santé mentale ! » ;

CONSIDÉRANT
QUE

dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT
QUE

la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT
QU'

il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des citoyennes et citoyens ;

EN
CONSÉQUENCE,

sur proposition de monsieur Nicolas Harvey, et à l'unanimité des conseillers, le conseil municipal de Saint-Siméon, lors de la séance du 12 janvier 2026, proclame la *Journée nationale de la proclamation de la santé mentale positive* pour la durée de son mandat électoral.

Rés# 26-01-18

PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 1 – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU
QUE

la municipalité à octroyer un contrat à l'entreprise Morneau Tremblay Construction-Excavation pour la réfection de la toiture de la Bibliothèque conformément à la résolution numéro **25-10-16** ;

ATTENDU
QUE

les travaux ont commencé le 20 octobre 2025;

ATTENDU
QUE

Mathieu Simard, architecte, a recommandé l'approbation du décompte numéro 1 pour un montant de 66 523,37 \$ avant taxes;

EN
CONSÉQUENCE

il est proposé par madame Joannie Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'approuver le décompte numéro 1 de 66 523,37 \$ avant taxes à titre de premier décompte;
- d'autoriser le paiement de 90 % du montant total, soit 73 914,85 \$ avant taxes à l'entrepreneur, conformément aux modalités du contrat;
- que le paiement sera effectué conditionnel à la réception de quittances partielles ou finales couvrant les sommes dénoncées versus les sommes payer à l'entrepreneur.

c.c. : monsieur Mathieu Simard, architecte

Rés# 26-01-19 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE L'AGENTE CULTURELLE

Sur proposition de monsieur Boris Saint-Jean Petterson, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat de l'agente culturelle à un taux de 1 400 \$ par mois. Certaines tâches de l'agente culturelle ont été redistribués à l'interne.

c.c. : Monik Giguère, agente culturelle

Rés# 26-01-20 RECONNAISSAICE QUANT À LA CONCLUSION DU RAPPORT SUIVANT LA VISITE DE SOUTIEN 2025-2026 À LA BIBLIOTHÈQUE

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de reconnaître l'excellence du travail de ses employées ainsi que celui des bénévoles nous ayant permis de recevoir une cote 3 qui est un grand accomplissement pour une municipalité de la taille de celle de Saint-Siméon.

Rés# 26-01-21 OFFRE DE SERVICE CENTRE ÉCOLOGIQUE DE PORT-AU-SAUMON – CAMP DE JOUR MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaisse que le Camp de jour demande une gestion plus adéquate et qualifiée que celle offerte en 2025;

ATTENDU QUE le Centre écologique de Port-au-saumon offre une expertise reconnue dans la région de Charlevoix pour la gestion des camps de jours;

ATTENDU QUE l'offre de service du Centre écologique de Port-au-saumon représente un montant de 71 590,02 \$ pour la gestion du Camp de jour pour l'année 2026;

ATTENDU QUE l'offre de services du Centre écologique de Port-au-saumon représente une économie de 4 090,53 \$ pour l'année 2026 par rapport aux dépenses encourues en 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de gestion du Camp de jour de la Municipalité pour l'année 2026 au Centre écologique de Port-au-saumon pour un montant de 71 590,02 \$.

Rés # 26-01-22 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Nicolas Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer les dons, cotisations ou subventions suivantes :

Fondation mains de l'Espoir de Charlevoix	250,00 \$
Lussier Société propriétaire de Groupe accisst adhésion annuelle	1 475,10 \$
Les plus beaux villages du Québec – adhésion annuelle	1 117,75 \$

CORRESPONDANCE :

UNITÉ DE LOISIR ET DE SPORT DE LA CAPITALE-NATIONALE

- Refus de la demande fait dans le cadre du Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales (PAFILR)

MRC DE CHARLEVOIX-EST

- Tournée municipale 2026, date prévue 10 février 2026 à 9h.

TOPONYMIE

- Confirmation du nom du « Chemin du Lac Brouillard » par la Commission de toponymie

RESSOURCES HUMAINES

- Candidature spontanée pour un poste de commis d'entrepôt ou de production

Une période de questions réservée au public débute à 18h55 et prend fin à 19h11.

Rés # 26-01-23 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Boris Saint-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 11.

Moi, Michel Kowalew, maire suppléant atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Kowalew
Maire suppléant

Josyanne Gauthier
Directrice générale